

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 juillet 2021 à 19 h  
Par vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations  
avec les citoyens/des Communications et du Greffe  
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du  
développement social  
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

---

**CA21 25 0146**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

**CA21 25 0147****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10 - Période de questions et requêtes du public.**

Requérant.e	Membre visé	Question
Martin, Bertrand	M. le maire	Bonjour, nous avons ouvert 2 requêtes dans le but d'améliorer la sécurité des élèves de notre école ainsi que des piétons en général. Il est question de la requête 21134830 et de la requête 21134843. Un parent de l'école ainsi qu'un membre du CÉ de l'école aimeraient avoir un moment afin d'exprimer les 2 problématiques. Nous aimerions être entendu début septembre ou début octobre. Merci beaucoup.
Ebeid, Nada	M. le maire	Quel est le plan d'apaisement de la rue Saint-Grégoire? La section de Brébeuf-Papineau voit un grand nombre de véhicules, et camions, qui roulent à des vitesses suprenantes pour un secteur résidentiel qui compte de nombreuses familles avec jeunes enfants, des cyclistes et pédestres. Les travaux entrepris n'ont rien - RIEN - fait pour l'apaisement du trafic. La vitesse maximale n'est toujours pas annoncé sur cette section. Lorsque je conduis à 30km/heure, je me fait dépasser comme si on était sur une autoroute. J'appelle la rue Saint-Grégoire, la course au lumières vertes. Pourriez-vous expliquer le rationnel que Christophe-Colomb soit limité à 30km pour la plus grande partie de la rue, que la rampe de Rosemont soit limité à 40km heure et que la rue Saint-Grégoire, 100% résidentiel + parc ne voit aucune indication de vitesse à part pour la section qui est devant le parc et que cette vitesse est 40km/h? Résidente du secteur, je suis outrée de la vitesse et quantité de camions.
Le Roux, Nicolas	M. le maire	Bonjour,  La zone située entre Laurier et Bernard et entre Saint-Laurent et Saint-Denis contient plusieurs garderies et parcs. Malgré cela, les voitures roulent régulièrement à vive allure, ne s'arrêtent que peu aux intersections et stationnent régulièrement sur la piste cyclable. Appeler le 311 ou le 911 à chaque fois n'est pas viable.  Pourrait-on réfléchir à des moyens d'apaiser la circulation dans ce quartier, par exemple: - passer toutes ces rues en zone 30 - surélever la route juste avant chaque intersection - organiser des périodes où la route est réservée aux mobilités douces.  Cela permettrait également l'émergence de nouveaux petits commerces et revitaliserait la section au nord de Maguire.

		<p>Merci.</p>
Alleyn, Jennifer	M. le maire	<p>La rue Resther, coin Mont-Royal dispose d'une zone de stationnement interdit, face à un stand de Bixi et un commerce Starbuck. Or, depuis le mois de février, des livreurs de Uber ont envahi le coin et des dizaines de voitures se bousculent le matin pour livrer des cafés, transformant ce bout de rue en stand de taxi, bruyant, plein de pollution de voiture qui démarrent et se déplacent et ils ne reçoivent pas de contravention. Pourquoi est-ce autorisé? Pour nous, résidents, propriétaires qui payons des taxes énormes, c'est un changement très néfaste dans le quartier. J'ai écrit un courriel à l'arrondissement, fin mai, resté sans réponse. Est-ce que les élus comptent s'attaquer à ce problème? La qualité de vie de quartier en dépend. Le Starbuck a aussi pris l'habitude de mettre toutes ses poubelles de recyclage sur le trottoir, ce qui obstrue le passage des piétons, afin de mettre la voiture du gérant dans l'espace normalement réservé à ses bacs de recyclage. Vérifiez ses droits Merci.</p>
Gougeon, Pierre	M. le maire	<p>Madame Blanco m'a posté un lien pour poser une question en ligne. Ma question concerne les vignettes que je juge non-essentiel sur un segment de rue commercial. Un agent de stationnement m'a mentionné que les vignettes sont pour les résidents. Hors, ce segment de rue est strictement commercial et industriel, il n'y a aucunes résidences. Pour tout les détails, vous avez en votre possession mon dossier portant le numéro 21-102895 depuis le 05/05/2021. Merci de bien vouloir porter attention à ma question.</p>
Lavoie, Sylvain	M. le maire	<p>Bonjour, je suis propriétaire d'un logement mais je ne possède pas de voiture, donc pas de vignette pour me stationner devant chez moi. Si j'emprunte le véhicule d'un parent pour plusieurs mois, je dois payer une vignette journalière/mensuelle à gros prix. Pas possible d'en avoir une annuelle. Pourquoi suis-je désavantagé de pouvoir me stationner parce que je ne suis pas le propriétaire d'un véhicule? Je n'ai pas envie de me construire un stationnement dans la cour, non plus. Merci.</p>
Michaud, Martine	M. le maire	<p>L'arrondissement a annoncé son projet de louer (ou acheter) le terrain de l'ex-stationnement de Chez Gauthier (dit le terrain vague). Votre but étant que la clôture qui l'entoure soit retirée afin de que ce stationnement serve à y installer plus confortablement les itinérants qui, jour et nuit, se tiennent, intoxiqués et drogués, sur l'axe des rues Parc et Milton.</p> <p>Vous êtes au courant que, pour la forte majorité des résidents et des commerçants du quartier, ce projet n'a PAS d'acceptabilité sociale.</p> <p>Ma question : Où en êtes-vous avec ce projet : est-il annulé ou sur le point de se réaliser ?</p>
Sévigny, Michael	M. le maire	<p>Concernant le projet de conversion du stationnement de l'ancien restaurant Chez Gauthier au coin de Parc et Milton, qui a été consulté ? J'habite le secteur, ni moi ni mes voisins avons été consultés. Ça fait un an qu'on vous écrit. On soumet nos griefs, nos préoccupations, voire des pétitions. La suggestion entendue lors d'une séance précédente , à savoir " va falloir apprendre à cohabiter " n'est pas une option réaliste. Je n'en reviens pas que vous larguez ainsi residents et commerçants.</p> <p>Je me tourne maintenant vers Ensemble Montreal ainsi que les réseaux sociaux car visiblement vous ne comprenez pas ce que nous vivons.</p>
Martiliani, Isabella	M. le maire	<p>Chers élus, vous êtes au courant du bilan désolant de la cohabitation au coin Milton-Parc. Comptez-vous agir pour éviter que la situation ne dégénère davantage ou doit-on attendre encore une fois qu'un autre incident grave fasse les manchettes pour relancer le débat sur l'itinérance? Des pistes de solution existent, l'ancien Royal Victoria est désaffecté quelques rues plus haut, l'option d'y relocaliser Open Door en aménageant un wet shelter est également envisageable, mais cela requiert une volonté politique ainsi que des ressources humaines et financières. Êtes-vous prêts à les engager dans un avenir proche?</p>
Lamer, Sylvie	M. le maire	<p>Lors du dernier conseil, M. Rabouin a indiqué qu'il n'y aurait pas une autre consultation citoyenne pour le futur projet de la Place Gérald Godin (et du stationnement dit du Saint-Sacrement près du Métro Mont-Royal) puisqu'il y avait</p>

eu la consultation, Imaginons la Place Gérald Godin, en 2014. Or la ville n'a acquis ce stationnement qu'en 2017. Depuis, de nombreux projets ont été planifiés et abandonnés (Bibliothèque, Centre Culturel). M. Rabouin a ajouté que les résident.e.s seraient avisé.e.s du futur projet à la fin de l'hiver prochain, soit à la fin des travaux de la STM au Métro Mont-Royal. On nous a aussi dit, par contre, qu'aucun plan définitif, ou même transitoire, n'avait été retenu. Peut-être sommes-nous mal informé.e.s? Donc, y-a-t-il un projet retenu pour cet endroit? Si oui, quel est-il? Si non, pourquoi ne pas envisager un échange avec les citoyens, commerçants et organismes du coin afin d'entendre leurs idées pour ce bel endroit. Merci de votre considération

Bonjour,

Concernant le projet de la place Gerald Godin, situé autour du métro Mont-Royal et du stationnement du saint-sacrement, dans le quadrilatère des rues Berri – Chateaubriand – St Hubert (- Mont-Royal).

Lors du dernier conseil d'arrondissement, nous indiquiez que le projet de cette place ne donnerait pas lieu à une consultation citoyenne car vous avez déjà procédé en 2014.

Beucler,  
Emilien

M. le  
maire

Les citoyens et commerçants du quartier aimeraient être informés des avancées de ce projet : 1- est ce que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en est en charge? Ou est-ce la ville de Montréal autour d'un grand projet?

2- quelle est la nature du projet : un temps une bibliothèque, puis la maison de la poésie, et centre culturel, puis lieu rassembleur ?

3- quand les citoyens, commerçants et organismes seront exposés à ce projet?

4- Enfin, est-il possible de nous consulter de nouveau, nous, voisins du métro et de cette future place? Nous avons des idées qui pourraient bonifier les vôtres.

Merci d'avance

Bonjour, concernant le projet de la place Gerald Godin, autour du métro Mont-Royal et du stationnement attenant, dit du saint-sacrement, au dernier conseil d'arrondissement, nous avons entendu dire qu'il n'y aurait pas de consultation citoyenne parce qu'il y en avait eu une en 2014.

Nous aimerions être informés des avancées de ce projet :

Famerée,  
Cécile

M. le  
maire

1- est-ce la ville de Montréal où l'arrondissement qui réalisera ce projet?

2- qu'est il prévu sur cette place?

3- quand débiteront les travaux?

4- quand serons nous mis au courant?

5- Comment les citoyennes et citoyens qui vivent aux alentours et qui utilisent cet endroit peuvent ils participer?

Couture,  
Mathieu

M. le  
maire

Considérant que le projet Locomotion a fait partie des 9 projets finalistes du budget participatif et qu'il n'a pas été retenu avec le vote final, nous aimerions savoir quelle est l'intention/niveau d'intérêt de l'arrondissement en lien avec le déploiement d'un service de partage de remorques à vélo sur le territoire.

Concrètement, est-ce qu'un budget pourrait être alloué pour développer un service de partage de remorques similaire à ce qui existe dans Rosemont-Petite-Patrie et Ahuntsic-Cartierville (projet porté par l'organisme Solon)? Si oui, quelle serait l'échéance? Avec qui devons-nous garder contact au sein de l'arrondissement ? Sinon, que pouvons-nous faire?

Actuellement, nous sommes un groupe de 6 résident.e.s du Plateau vivement motivé.e.s pour favoriser le partage de remorques à vélo et nous sommes appuyé.e.s notamment par l'association des piétons et des cyclistes du Plateau-Mont-Royal ainsi que par la Coalition mobilité active Montréal.

Siess,  
Armandine

M. le  
maire

Bonjour, depuis 3 ans, je fais des démarches pour avoir un support à vélo en bas de chez moi. Cette année, j'ai placé une requête au 311 je suis intervenue au conseil d'arrondissement il y a 2 mois j'ai écrit à 3 élus du quartier et je n'ai toujours pas de support à vélo. Serait-il possible s'il vous plaît de régler mon problème une bonne fois pour toutes. Ma requête porte le numéro 12163332. Le

		support à vélo que je demande et qui a déjà été placé il y a quelques années est pour le 4562 rue Fabre. Merci d'avance.
Phaneuf, Richard	M. le maire	Lors d'une des premières réunions après les dernières élections, l'arrondissement a affirmé qu'il voulait installer une salle de lecture à l'ancienne résidence des Hospitalières. Pouvez-vous confirmer que l'installation d'une salle de lecture à la Cité des hospitalières est toujours une priorité de l'arrondissement ? Dans l'affirmative, pourriez-vous préciser combien de jours de travail ont été consacrés à ce projet, quels fonds ont été attribués par l'arrondissement ou la ville-centre et avec qui avez-vous été développés un partenariat?
Cloutier, Simon	M. le maire	Les pianos publics sont une des seules activités promouvant la démocratie culturelle et ce, à un coût dérisoire. Depuis plus d'un an, on peut être la centième personne à pironner sur le parcomètre, mais pas la dixième à jouer sur un piano public. On sait pourtant que la transmission de la Covid par une surface est très improbable. Des activités culturelles ont eu lieu et ont rassemblé des dizaines de participants de façon spontanée. On prévoit inviter des milliers de personnes à se réunir pour écouter un match de hockey. Question: pourquoi les pianos publics ne sont toujours pas installés et quand le seront-ils?
Boisvert, Robin	M. le maire	Bonjour, Nous sommes en juillet et les travaux de rénovation de la piscine Fullum fermée ne sont pas encore commencés. Est-ce que les élus pourraient faire la pression chaque jour pour que Québec donne les autorisation pour la décontamination je crois, et l'autorisation des travaux. C'est frustrant la lenteur de la bureaucratie. Alors que les canicules se multiplient, c'est inacceptable que la piscine soit fermée 2 étés de suite, et ça s'enligne tristement pour ça, juste à cause la bureaucratie. Trouvez vous cette situation acceptable? Qu'allez vous faire concrètement pour obtenir les autorisation que les travaux commencent. Seulement vous les élus pouvez faire pression à Québec. Merci de mettre la pression pour que ça bouge rapidement.
Lauzon, Nancy	M. le maire	Bonjour membres du conseil, Ma question fait suite à l'incendie survenu dans un immeuble de la rue Rachel Est (coin Henri-Julien) dans la nuit du 12 au 13 juin 2021. Cet incendie à causé toute une frousse et d'importants dommages notamment à un restaurant. Les résidents du quartier sont TRÈS inquiets et exaspérés étant donné les plaintes répétées déposées tant à la police pour nuisance et tapage nocturne fréquent (fêtards allant sur le toit) et aussi à la ville pour insalubrité (déchets dans les ruelles). Des plaintes ont aussi été déposées à la ville pour dénoncer que les quatre logements, soit le 268, 270, 272 et 274 rue Rahel Est présentaient tous les signes s'apparentant à de la location à court terme de type Air B&B, et ce en pleine crise du logement  Quelles mesures seront-elles mises en place par la ville pour empêcher que cet immeuble une fois rénové ne redevienne un Air B&B à nouveau. L'heure est grave puisque ce type de location illégal met la sécurité des citoyens en jeu.
Asselin, Christine	M. le maire	Nous représentons des citoyens résidant aux intersections des rues Saint-Hubert et Duluth où deux restaurants et un bar ont installé des terrasses. Nous avons déjà connu des démêlés avec deux de ces commerces en raison de tapages incessants et d'un fort volume sonore. Le respect du voisinage commande de diffuser la musique à un volume qui n'oblige pas à vivre les fenêtres fermées, jour et nuit. Le partage de la rue, un terme cher à votre administration, c'est aussi respecter ceux qui y habitent, y travaillent et y dorment. À l'automne 2019, nous nous étions présentés à une séance et on nous avait assuré que des mesures seraient prises. Depuis, nous vivons les mêmes situations. Les policiers, souvent sollicités, interviennent peu. On nous a d'ailleurs fait savoir lors d'un échange avec le 911, le 3 juillet, que ces derniers ont d'autres priorités. Cette situation doit prendre fin avant qu'elle ne dégénère encore. Nous sentons que nous avons épuisé nos recours. Que proposez-vous?
Benoit, Adèle	M. le maire	Suite à assouplissement de la réglementation il y a prolifération de terrasses sur la rue Saint-Viateur O et sur le prolongement de rues résidentielles adjacentes.  Est-ce que l'arrondissement va limiter le nombre de terrasses sur la rue St-Viateur O. et assurer un contrôle afin de protéger la vie de quartier et éviter que la rue ne

devienne un lieu de tourisme commercial?

Les heures d'ouverture des café-terrasses sans d'alcool sur domaine privé, ne sont pas règlementées. Est-ce que l'arrondissement va limiter les heures de 07h00 à 22h00 pour toutes les terrasses situées sur le prolongement d'une voie publique où est autorisée, comme usage principale une catégorie de la famille habitation?

Certaines terrasses jouent de la musique sur des haut-parleurs et installent des téléviseurs pour diffuser des sports. Est-ce que l'arrondissement va envoyer des inspecteurs, pour faire respecter la réglementation, en particulier l'article 361 du règlement 1-277 pour en interdire leurs usages.

Markus, B. M. le maire  
Les heures d'ouverture des terrasses associées à un café ne servant pas d'alcool situé sur domaine privé, ne sont pas assujetties à une réglementation. La nouvelle réglementation aurait été une bonne occasion pour encadrer ces heures d'ouverture et rendre la fermeture obligatoire à 22h00, en particulier pour les terrasses situées sur les coins de rues résidentielles. Est-ce que l'arrondissement compte mettre en place un règlement limitant les heures d'ouverture de 07h00 à 22h00 pour toutes les terrasses situées sur le prolongement d'une rue résidentielle (voie publique où est autorisée, comme catégorie d'usage principale, une catégorie de la famille habitation) ?

Mayer, Irène M. le maire  
Avec le réchauffement climatique, les pollens augmentent et la saison s'allonge, il est inconcevable que la ville répande l'herbe à poux. J'ai arraché plusieurs plants d'herbe à poux entre les nouveaux trottoirs et les maisons sur Saint-André entre Cherrier et Sherbrooke. J'en ai vu aussi dans les saillies mais elles n'étaient pas encore aménagées... Qui fait le suivi des plantations pour les prochaines années afin qu'il n'y ait pas d'infestation? Est-ce que chaque nouveau chantier est soumis à une surveillance après l'ajout de terre?

Whitehouse, Neil M. le maire  
Chers conseillers, Je vous demande d'agir au nom de tous les citoyens qui s'inquiètent de la destruction de précieux espaces sauvages sur l'île de Montréal. Pouvons-nous savoir que vous êtes en faveur de la protection, et non de la destruction, de la précieuse biodiversité ? Il s'agit de la zone sœur du Mont-Royal, un parc sans nom, le deuxième poumon de Montréal, à côté de l'aéroport et du Technoparc. Une usine de 15000 pieds carrés est proposée par Medicom sur un terrain qui est un lieu de reproduction pour les papillons monarques et la zone la plus importante pour la diversité des oiseaux sur l'île. D'autres sites pour l'usine sont envisagés. S'il vous plaît, exprimez-vous en faveur de la protection de cet espace et de la coopération fédérale-municipale pour créer une réserve nationale de faune.

Jin, Charles M. le maire  
Bonjour,  
Je souhaite demander au conseil d'adopter une résolution pour condamner la persécution du Falun Gong par le Parti communiste chinois (PCC) ainsi que la pratique de prélèvements forcés d'organes à des fins lucratives.  
Plusieurs Montréalais et moi pratiquons le Falun Gong (aussi Falun Dafa), une méthode de cultivation de soi qui apporte beaucoup de bienfaits, très populaire en Chine dans les années 1990. Y voyant une menace à son pouvoir, le PCC a lancé une sévère persécution sur des millions de personnes: emprisonnements, tortures, disparitions et autres. La pire forme : les prélèvements forcés d'organes sur les prisonniers, à des fins lucratives.  
Plusieurs pays ont renforcé leur législation pour prévenir leurs citoyens de se rendre à l'étranger pour recevoir un organe illicite. Le Canada est également en voie d'adopter un tel projet de loi. Pour soutenir ces efforts, je me permets de proposer au conseil d'adopter une résolution qui serait transmise aux représentants canadiens.

## 10 - Période de questions des membres du conseil.

**CA21 25 0148**

**Octroi d'un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-07 (2 soumissionnaires conformes).**

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur par le verdissement et en offrant des espaces verts diversifiés;

ATTENDU QUE le programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal finance les travaux de réhabilitation environnementale du parc;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer à l'entrepreneur NMP Golf Construction Inc. un contrat pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, au montant de 2 264 298,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres.

D'autoriser une dépense de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, pour les travaux du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, dont un montant maximal de 179 728,55 \$, incluant des contingences de 29 954,76 \$ assumé par le Programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal est versé en fonction du coût des travaux admissibles, et un montant de 953 223,96 \$ net de ristournes sera assumé par le fonds de parc local de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 339 644,76 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 29 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217370002

**CA21 25 0149**

**Octroi d'un contrat de service au montant maximal de 27 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, pour assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée, et approbation du projet de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un contrat de service au montant maximal de 27 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, pour assurer l'accueil et la surveillance au centre culturel Calixa-Lavallée, à même le budget de fonctionnement.

D'approuver le projet de convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1218249001

---

### CA21 25 0150

**Acceptation d'une aide financière de 100 248 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports, pour la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam.**

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est vu accordé un financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports, et qu'il est assumé par le Règlement d'emprunt N°20-050 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM20 1374);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accepter une aide financière au montant de 100 248 \$.

De prendre acte que les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification, avec le numéro de projet SIMON concerné (187427).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217370003

---

### CA21 25 0151

**Autorisation de renouveler sept prêts de locaux, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au centre du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser le renouvellement de prêts de locaux, à titre gratuit, à sept organismes à but non lucratif pour une occupation au centre du Plateau situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

Nom des organismes	Activité principale	Superficie (pieds carrés)
Camp Rock Montréal	Musique	117 pi2
Diasol	Médiation culturelle	472 pi2
Festival BD de Montréal	Bande dessinée	176 pi2
Les productions Funambules médiâs	Cinéma engagé	767 pi2
Plein Milieu	Itinérance	358 pi2
Skam univers	Gymnastique rythmique	117 pi2
Techno culture club	Formation numérique	915 p2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218509002

---

#### CA21 25 0152

**Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel », et approbation du projet de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 7 septembre 2021 au 23 juin 2022, dans le cadre du programme « Activités de loisir culturel », à même le budget de fonctionnement.

D'approuver le projet de convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1208249003

---

#### CA21 25 0153

**Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALIM) 2021 :

Organismes	Arrondissement
Centre Sablon	9 544,97 \$
Le Lion et la Souris	2 986,00 \$
YMCA du Québec, succursale du Parc	3 181,66 \$
<b>Total</b>	<b>15 712,63 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1218509003

#### CA21 25 0154

**Octroi d'un soutien financier de 5 265 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme JM Court afin de réaliser son projet Modules de skate au parc La Fontaine en 2021, dans le cadre du Fonds de diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, et approbation du projet de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 5 265 \$, toutes taxes applicables, à JM Court afin de réaliser son projet Modules de skate au parc La Fontaine en 2021, ce soutien financier provenant du budget Fonds de diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables pour les projets portés par l'arrondissement.

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1218509004

**CA21 25 0155**

**Octroi d'un soutien financier de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Missions Exeko afin de réaliser le Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021, et approbation du projet de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Missions Exeko afin de réaliser le Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021.

D'approuver le projet de convention à cet effet, et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1216008006

---

**CA21 25 0156**

**Octroi d'une contribution financière totale de 3 000 \$ à l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet, et approbation de la convention à cet effet.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ pour l'année 2021 à l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet.

D'approuver le projet de convention à cette fin, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1219189001

---

**CA21 25 0157**

**Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 900 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.**

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 1 900 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Côté Cour Côté Voisins	Un été de nature et de culture au parc Lafrance	700 \$
Plein Milieu	Dépannage alimentaire et vestimentaire	1 200 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>1 900 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1213945008

**CA21 25 0158**

**Octroi de contributions financières totalisant un maximum de 477 688 \$, toutes taxes applicables, à deux associations commerçantes pour la mise en oeuvre de projets de piétonnisation estivale, et approbation des conventions à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 329 608 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial Carrefour du Mont-Royal.

D'octroyer une contribution financière maximale de 148 080 \$, toutes taxes applicables, à l'association des commerçants de l'avenue Duluth.

D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes au sommaire décisionnel..

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1210318008

---

**CA21 25 0159**

**Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en soutien à son projet de relance économique, et approbation de la convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent.

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est jointe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1210318010

---

**CA21 25 0160**

**Autorisation de procéder à un prêt de local, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au chalet-restaurant du parc La Fontaine, situé au 3933, avenue du Parc-La Fontaine, pour la période du 2 juillet 2021 au 31 mars 2022.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan  
et les conseillères Josefina Blanco, Marie Plourde, Maeva Vilain et Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser le prêt de local, à titre gratuit, à des organismes à but non lucratif pour une occupation au chalet-restaurant du parc La Fontaine, situé au 3933, avenue du Parc-La Fontaine, pour la période du 2 juillet 2021 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1216229001

---

**CA21 25 0161**

**Autorisation d'une affectation de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement, afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales.**

ATTENDU la responsabilité de l'arrondissement de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les artères commerciales;

ATTENDU la multitude des initiatives prenant sur le territoire dans le contexte de la relance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser une affectation d'un montant de 550 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement, afin de soutenir diverses activités liées à la dynamisation et à la sécurisation des activités de relance des artères commerciales.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

De déléguer l'autorisation de dépenses conformément au *Règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1210437001

**CA21 25 0162**

**Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2021.**

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

30.02 1218863009

**CA21 25 0163**

**Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219167002

---

**CA21 25 0164**

**Ordonnance relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Garnier, et à l'implantation d'un poste d'attente pour taxis sur la rue De Lanaudière.**

ATTENDU QUE l'aire d'attente de taxis sur la rue Garnier peut être déplacée sur la rue De Lanaudière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'arrondissement peut par ordonnance établir des postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous les autres véhicules;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance afin de retirer la zone de stationnement interdit excepté taxis située sur le côté est de la rue Garnier, immédiatement au nord de l'avenue du Mont-Royal Est, sur une distance de 25

mètres et d'implanter une zone de stationnement interdit excepté taxis sur le côté est de la rue De Lanaudière, immédiatement au sud de l'avenue du Mont-Royal Est, sur une distance de 30 mètres.

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1211059001

---

#### **CA21 25 0165**

**Ordonnances relatives à la fermeture de l'avenue Duluth, et à l'occupation et la vente au détail sur le domaine public, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine à compter du 9 juillet jusqu'au 29 août 2021.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant de procéder à la fermeture de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, chaque vendredi à compter de midi jusqu'au dimanche suivant à 23h00, entre le 9 juillet et le 29 août 2021.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant d'exploiter des points de vente sur le domaine public, de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcoolisées à l'occasion de la *Piétonnisation de relance 2021* de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, chaque vendredi à compter de 16 h 00 jusqu'au dimanche suivant à 21 h 00, entre le 9 juillet et le 29 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1210318009

---

#### **CA21 25 0166**

**Ordonnances relatives aux promotions commerciales 2021 sur le boulevard Saint-Laurent.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0.1), une ordonnance autorisant la prolongation des heures d'opération des cafés-terrasses sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, durant les jours et aux heures spécifiés sur ladite ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

40.04 1210318011

**CA21 25 0167**

**Ordonnances déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour les emplacements situés aux 3590, 3817 et 4446, boulevard Saint-Laurent.**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter les ordonnances déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour les emplacements situés au 3590, 3817 et 4446, boulevard Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

40.05 1217494003

**CA21 25 0168**

**Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé à l'intersection de la rue Duluth Ouest et de la rue Saint-Denis.**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé sur la rue Duluth, à l'ouest de la rue Saint-Denis, côté sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

40.06 1217494005

---

**CA21 25 0169**

**Autorisation de l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal , et de la modification du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021(2020-12), afin d'abolir ces frais de retard à compter du 6 octobre 2021.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

De modifier en conséquence le *Règlement sur les tarifs – Exercice financier 2021 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2020-12)*, afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1218249002

---

**CA21 25 0170**

**Avis de motion et adoption du projet du Règlement (2021-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2).**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2021-05 – *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.08 1218863008

---

**CA21 25 0171**

**Adoption du Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.**

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel n° 433-2021 du 24 mars 2021 qui permet au conseil d'arrondissement de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite si elle est d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite reconnaître, dans sa réglementation, la création de quatre (4) places;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à la présente modification réglementaire lors de sa réunion du 4 mai 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue du 9 au 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1218339004

## CA21 25 0172

**Adoption du second projet du Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1).**

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil d'arrondissement d'autoriser la consultation publique écrite dans le cadre du processus décisionnel des dossiers d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser la viabilité financière et la pérennité du Regroupement Pied Carré par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la présence de lieux de travail et de création abordables pour les artistes et les artisans dans le Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 6 avril 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue du 9 au 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter, sans changement, le second projet du *Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1212583001

---

**CA21 25 0173**

**Fermeture de plusieurs règlements d'emprunt couvrant la période de 2004 à 2015.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser la fermeture des règlements d'emprunt 2004-30, 2007-02, 2007-10, 2008-18, 2008-19, 2009-01, 2009-02, 2009-17, 2009-18, 2009-20, 2012-22, 2013-14, 2014-25 et 2015-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1217304001

---

**CA21 25 0174**

**Dérogation mineure afin d'autoriser le remplacement d'un équipement mécanique en façade du bâtiment situé au 5445, avenue De Lorimier.**

ATTENDU QUE le positionnement du dépoussiéreur permettra un impact visuel réduit;

ATTENDU QUE le remplacement permet une mise aux normes des équipements d'épuration d'air;

ATTENDU QUE le nouvel équipement permet de se conformer aux exigences acoustiques de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 1er juin 2021;

ATTENDU que dans le cadre de la consultation écrite tenue du 9 au 23 juin 2021, aucun commentaire n'a été reçu de la part des citoyens, ni aucune opposition;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, pour le bâtiment, situé au 5445 avenue De Lorimier, le remplacement de l'équipement mécanique et ce, en dérogeant à l'article 423.1 (interdiction d'installer un équipement mécanique en cour avant et sur une façade) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, à la condition qu'un rapport acoustique attestant des niveaux sonores dans les points sensibles adjacents soient respectés, soit réalisé et transmis à l'arrondissement dans les six (6) mois suivant l'installation du dépoussiéreur et que l'équipement mécanique soit localisé à une distance minimale de 10.5 m de l'avenue des Érables, et à 4.5 m de la voie ferrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1217894003

---

**CA21 25 0175**

**Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble résidentiel de trois (3) étages, six (6) logements, avec mezzanines et terrasses au toit, situé aux 1275-85, rue Rachel Est.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 22 juin 2021;

ATTENDU que des dessins d'exécution en architecture, structure, mécanique et paysage, avancés à  $\pm 70\%$ , seront reçus avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'une garantie monétaire irrévocable ou une traite bancaire au montant de 50 000 \$ sera déposée avant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, laquelle pourra être libérée suite au respect des conditions imposées dans l'autorisation;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Mark Calce, reçus par la Direction le 11 mai 2021, pour la construction d'un immeuble de trois étages, six logements, avec mezzanines et terrasses au toit, situé au 1275 à 1285, rue Rachel Est, faisant l'objet d'une demande de permis numéro 3002698674, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1216205003

---

**CA21 25 0176**

**Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), pour le projet de construction du nouvel édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable, avec commentaires, du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 23 février 2021;

ATTENDU les ajustements proposés;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins de l'architecte Luce Lafontaine pour la construction d'un édicule technique pour la fontaine du parc La Fontaine faisant l'objet de la demande de permis numéro 3002946014, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1215924003

---

#### **CA21 25 0177**

##### **Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver la nomination à titre de membre au comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal de madame Chloé Cameron, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 5 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1210482003

---

#### **CA21 25 0178**

##### **Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2021.**

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2021 est déposé à l'attention des membres du conseil.

61.01

---

#### **CA21 25 0179**

##### **Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021

---